



# LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## MESSAGE DE PRÉVENTION INCENDIE

Nous sommes déjà rendus à la période autorisée pour l'installation d'un abri d'auto temporaire. Très important, n'oubliez pas, il est essentiel que les services d'urgence puissent identifier rapidement votre numéro civique en cas d'urgence. Nous remarquons à chaque année que plusieurs résidences ne respectent cette consigne, le numéro d'immeuble est souvent invisible. C'est pourquoi il est important que le numéro civique de l'adresse du bâtiment soit placé en évidence et suffisamment éclairé de façon qu'il puisse être repéré à partir de la voie publique. S'il n'est pas possible de voir le bâtiment de la voie publique, placez votre identification en bordure de celle-ci ou sur le devant de votre abri d'auto. Merci de votre collaboration.



### DEMEUREZ BIEN PRÉPARÉ POUR ASSURER VOTRE SÉCURITÉ !



En cas de sinistre ou d'urgence, il est important d'être prêt et d'agir rapidement en prenant les précautions nécessaires pour protéger sa vie, sa santé et ses biens. C'est à vous qu'il revient d'accomplir les premiers gestes pour assurer votre propre sécurité.

- Avez-vous votre trousse d'urgence 72 h ?
- Avez-vous pris le temps de préparer votre plan d'urgence familiale ?

Pour plus d'informations :

<http://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/securite/securite-civile>

